



Escroquerie sentimentale et divorce

Par **Akilam**, le **28/12/2018** à **20:40**

Bonjour,

Suite à un mariage en 2009 à l'étranger mon ex conjoint est venu vivre avec moi en France, il m'a rendu dépressif car il me violentait psychologiquement et ne supportant plus la situation nous sommes divorcées depuis octobre 2018. Maintenant j'apprend qu'il s'est remarié à l'étranger alors que le divorce n'était pas encore prononcé.

Aujourd'hui je voudrais que le préjudice que j'ai subi soit réparé non seulement pour les dommages sur ma santé mais aussi pour l'escroquerie administrative.

Merci de me conseiller.

Par **youris**, le **29/12/2018** à **08:40**

bonjour,

pour demander des dommages et intérêts, il faut prouver un préjudice certain et actuel, vous auriez dû les demander à l'occasion de votre divorce, il me semble que c'est un peu tard maintenant que le divorce a été prononcé, posez la question à votre avocat..

qu'il se soit remarié dans un autre pays sans être divorcé, ne vous concerne pas, il appartenait à l'administration de ce pays de vérifier que votre ex n'était pas marié à moins que ce pays admette la polygamie.

salutations

Par **youris**, le **29/12/2018** à **08:41**

bonjour, pour demander des dommages et intérêts, il faut prouver un préjudice certain et actuel, vous auriez dû les demander à l'occasion de votre divorce, il me semble que c'est un peu tard maintenant que le divorce a été prononcé, posez la question à votre avocat.. qu'il se soit remarié dans un autre pays sans être divorcé, ne vous concerne pas, il appartenait à l'administration de ce pays de vérifier que votre ex n'était pas marié à moins que ce pays admette la polygamie. salutations